

# DÉPLOIEMENT DE RÉSONANCES

**Cfdt:** FGTE  
**CHEMINOTS**

**LA CFDT LANCE UNE ALERTE ÉCRITE AU PRÉSIDENT.**

## EXPLICATIONS

Le 8 avril dernier, la direction de la SA Réseau a fait les premières annonces de suppression aux entités de la SA Réseau, à travers une réunion 2x45 Résonances. Les dossiers de réorganisations et d'information consultation ont été également transmis aux élus CSE via les bases de données économique et sociale.

Vous êtes nombreux et nombreuses à nous avoir remonté vos questions, vos doutes, vos alertes, vos incompréhensions. Face à ce constat et consciente des réalités imposées aux agents concernés, la CFDT agit et porte immédiatement l'alerte auprès du président Chabanel, par écrit



**Pour aller plus loin**  
Pour consulter le courrier de la CFDT Cheminots Cliquez ou scannez ce QR code.

### LES POINTS ÉVOQUÉS DANS LE COURRIER :

- Un sentiment d'abandon, d'injustice, d'incompréhension est ressenti par les agents,
- Les fonctions transverses sont dans un état de sidération, à commencer par les fonctions RH, les fonctions Sécurité ensuite et en particulier les CSPS,
- Certains agents ayant participé aux groupes miroirs, découvrent avec stupéfaction que leur poste fait partie de la liste des postes supprimés,
- De nombreuses remontées font état d'injustices : « mon poste est supprimé et reclassé quasiment à l'identique, à une classe supérieure, de telle sorte que je ne peux plus postuler »

### DEVANT L'URGENCE ET LA GRAVITÉ DE LA SITUATION, LA CFDT CHEMINOTS LANCE UNE ALERTE ET PROPOSE DES ACTIONS CORRECTIVES :

- Donner les éléments factuels et précis permettant avec certitude de rassurer les agents dont le poste n'est pas impacté par résonances.
- Repréciser les dossiers CSE en complétant les postes créés, les postes substantiellement modifiés, enfin les postes supprimés, mais il manque les postes transférés (notamment d'un CSE à l'autre)
- La CFDT Cheminots demande donc urgemment une communication individuelle à tous les agents dont le poste n'est pas supprimé afin de pouvoir mieux se consacrer dans un deuxième temps aux agents dont le poste est réellement supprimé
- Une communication individuelle et respectueuse aux agents dont le poste est supprimé ou substantiellement modifié.
- Donner de la visibilité aux agents dont le poste est substantiellement modifié ou supprimé.
- Ne pas permettre une quelconque brutalité dans les annonces et le effets de cette réorganisation, en veillant en particulier aux agents en ayant déjà subi auparavant

**FACE À L'URGENCE, LA CFDT RESTE À VOTRE CONTACT :**

**UNE PRISE EN COMPTE PERSONNALISÉE VOUS SERA PROPOSÉE AU PLUS TRÈS DE VOUS AVEC SON RÉSEAU NATIONAL DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL.**

**FABRICE CHAMBELLAND 06 27 70 45 58**  
**VANESSA L'HOMEL 06 83 26 08 89**

[CONTACT@CFDTCHEMINOTS.ORG](mailto:CONTACT@CFDTCHEMINOTS.ORG)

